

Offices religieux

Conseils de sécurité préventive adaptés à chaque situation et à la fréquentation attendue destinés aux responsables paroissiaux

- Mise en attention des fidèles et visiteurs par l'apposition d'affichettes « Vigipirate » sur les portes d'accès aux édifices religieux ;
- Limitation du nombre de ces accès en veillant toutefois, en vue de la facilitation d'une évacuation rapide du public dans le cadre de la prévention des incendies ou des risques de panique, à ne pas entraver l'ouverture aisée, depuis l'intérieur des locaux, des accès condamnés ;
- Observation et contrôle visuels des flux entrants, à la diligence des équipes paroissiales : à cet égard, l'introduction de sacs ou bagages à l'intérieur des lieux pourrait être utilement proscrite et, dans le même esprit de prévention, l'ouverture des vestes et manteaux opportunément recommandée à l'entrée ;
- Attention particulière portée aux sacs, colis ou bagages abandonnés, par rondes effectuées à la diligence des équipes paroissiales ;
- Signalement aux services de police ou gendarmerie de tout comportement inhabituel pouvant s'assimiler, par exemple, à un repérage ;
- Attention particulière portée aux véhicules en stationnement à proximité des lieux, vous sensibiliserez les maires à la nécessité de prendre des mesures temporaires d'interdiction de stationner.

Site internet de la préfecture :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/Renforcement-des-mesures-de-securite-consignes-aux-organisateur-d-evenement>